UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
————oOo————

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 02 Novembre à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 26 Octobre 2026	Résultat du vote : Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents:
Titulaires :
M. Dominque AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Bruno ARLE FERVEL, M. Nicolas BAHU, M. Didier BANDRY, M. Grégory BESONHÉ, M. Gérard BLAVET, M. Gilles CARON, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, M. Michel GILLE, M. Michel GUILLEMAN, M. Jean-Paul GUILLON, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Corentin LEGENDRE, M. David LLOANCY, M. Patrick MALEZE, M. Eric MANGIN, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, M. Pierre PONGE, M. Grégory POURTOUT, M. Mohamed REZZOUKI, Mme Catherine RICHARD, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, M. Rémy THOMAS, Mme Nelly TRICONNET, M. Philippe VERDOOLAEGHE.

Suppléants votants :
Mme Odile HUVIER, M. Bastien JULIEN, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Vincent LEVEQUE, M. Éric MORELLON.

Membres absents excusés :
Titulaires :
M. Alain ARNEFAUX, M. Hervé BILLOT, M. Régis BUREL, M. Patrick CHARBONNIER, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Benoit DAVIN, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. François LEBARGY, M. Yves LEVEQUE, M. Sylvain LOGEROT, M. Jean-Luc MAGNIER, Mme Michèle PERRAUD, Mme Moon PICHAUREAUX, Mme Nathalie PIERRE, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Antoine RENOUF, M. Guillaume RODIER.

Membres absents :
Titulaires :
Mme Catherine BELLEVILLE, Mme Rachida BOUHRAOUA, M. Didier HUBERT, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Ludovic L'HERMITE, M. Benoit POINT, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, M. Vincent VEROT.

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Luc PANTOUX.

Objet : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA (2025 USESA 08)	**N°2026 11 02**

Le comité syndical

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants, R. 1411-1 et suivants, puis L. 2224-12,

- Vu le Code de la Commande Publique,

- Vu la délibération n°2026 02 01 du comité syndical en date du 17 février 2026 approuvant le choix du délégataire et la convention de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA (2025 USESA 08),

- Vu le contrat de délégation de service public par voie d'affermage, confié à la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, notifié le 10 mars 2026 portant sur l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de quinze (15) ans et dix (10) jours avec une entrée en vigueur à compter du 21 décembre 2026 pour la première phase et à compter du 1er mars 2028 pour la seconde phase, et notamment son article 2.14 mentionnant la création d'une société dédiée un (1) mois au plus tard avant la prise d'effet de la délégation

- Vu l'avis favorable donné par les membres de la commission de délégation de service public du 12 octobre 2026,

- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 12 octobre 2026,

- Considérant que dans un souci d'optimisation administrative et économique il est nécessaire de reporter la création de la société dédiée pour le démarrage de la phase n°2 au 01 mars 2028,

- Considérant que pour la période entre le 21 décembre 2026 et le 01 mars 2028, une comptabilité analytique dédiée sera mise en place,

- Considérant que l'avenant n°1 à la délégation de service public a pour objet d'acter cet aménagement contractuel,

- Considérant que l'avenant n°1 intègre le règlement de service qui sera mis en place à partir du 21 décembre 2026 sur le territoire de Villers-Cotterêts conformément à l'annexe 5 du présent contrat,

Les membres du comité syndical, après avoir pris connaissance du projet d'avenant n°1 et de ses 2 annexes et entendu l'exposé du Président, **DECIDENT après en avoir délibéré à l'unanimité, de :**

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes,

- **AUTORISER** le Président à signer les documents afférents au présent avenant,

- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE U.S.E.S.A

Jean-Luc PANTOUX

Hugues DAZARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président